

BILAN DE COMPÉTENCES



Le bilan de compétences permet de faire le point sur son parcours professionnel et personnel. Il s'inscrit dans une démarche de réflexion qui aide à mieux comprendre sa situation, ses choix et ses perspectives.

Avec le temps, il devient parfois difficile de garder une vision claire de ses aspirations, de ses besoins et de ses priorités. Le bilan de compétences offre un cadre structuré pour prendre du recul et se recentrer sur l'essentiel.

Cette démarche permet d'identifier ses compétences, ses ressources et ses motivations. Elle aide à mieux se connaître, à clarifier ses intérêts et à donner du sens à son parcours. Elle permet aussi de prendre conscience de ses atouts et de ses possibilités d'évolution.

Le bilan de compétences constitue un temps consacré à la réflexion. Il permet de faire une pause dans le quotidien, de s'interroger sur ses envies et d'explorer de nouvelles perspectives professionnelles.

Que ce soit dans le cadre d'une évolution, d'une reconversion ou d'une réflexion personnelle, le bilan de compétences permet de construire un projet professionnel cohérent et adapté à sa situation.

Cet accompagnement, réalisé avec un professionnel, permet d'avancer étape par étape et de définir un projet réaliste, ainsi qu'un plan d'action concret. Le programme du bilan de compétences est co-construit avec le bénéficiaire à partir de l'analyse du besoin réalisée en phase préliminaire.

Il fait l'objet d'un document personnalisé, comprenant les objectifs, les modalités d'accompagnement et le planning individualisé. Le contenu est ajusté tout au long du parcours en fonction de l'évolution du projet et des besoins du bénéficiaire.

PUBLIC

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne qui souhaite faire le point sur sa situation professionnelle. Il est accessible aux salariés, aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs indépendants et à toute personne en réflexion sur son avenir professionnel.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour accéder au bilan de compétences.

DURÉE

Le bilan de compétences se déroule selon le besoin du bénéficiaire. La durée est définie au début du parcours, lors de la phase préliminaire. Elle s'adapte aux objectifs et à la situation de la personne et au forfait choisi. Des temps de travail personnel complètent les entretiens. Le planning est défini dès le début du parcours. Il s'adapte aux disponibilités du bénéficiaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription au bilan de compétences se fait après une prise de contact avec l'organisme au contact@synoptence.com ou 0623630565. Un échange permet d'analyser le besoin et de définir le cadre du parcours. Le délai d'accès est estimé à 3 semaines à compter de la validation du projet et du financement. L'inscription se fait après entretien préalable et validation du projet

OBJECTIFS

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire de construire un projet professionnel adapté à sa situation. À l'issue du bilan, le bénéficiaire est en capacité de :

- Analyser son parcours professionnel et personnel
- Identifier ses compétences, ses qualités et ses axes d'évolution
- Clarifier ses motivations, ses valeurs et ses intérêts
- Définir un projet professionnel réaliste et cohérent
- Formaliser un plan d'action adapté à ses objectifs
- S'appuyer sur ses ressources pour avancer dans son projet

DÉROULÉ DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences se déroule en trois phases, conformément au cadre réglementaire.

La phase préliminaire permet de définir le cadre du bilan et d'adapter l'accompagnement au besoin du bénéficiaire. Elle consiste à analyser la demande et les besoins, à présenter la démarche ainsi que les méthodes et outils utilisés, puis à définir les objectifs du bilan. Elle permet également de valider les modalités d'accompagnement, notamment le rythme, l'organisation et le planning. Cette étape pose les bases du parcours et sécurise le démarrage de l'accompagnement.

La phase d'investigation vise à analyser le parcours du bénéficiaire et à explorer ses perspectives professionnelles. Elle permet d'étudier le parcours professionnel et personnel, d'identifier les compétences et leur transférabilité, ainsi que de clarifier les motivations, les valeurs et les intérêts. Cette phase permet également d'explorer différentes pistes professionnelles et d'étudier les possibilités d'évolution ou de reconversion. Elle conduit à la construction d'un ou plusieurs projets, tout en vérifiant leur cohérence avec le marché de l'emploi et les réalités du secteur visé. Les opportunités et les contraintes liées au projet sont également prises en compte.

La phase de conclusion permet de formaliser le projet professionnel retenu. Elle consiste à définir un projet réaliste, à identifier les étapes nécessaires à sa mise en œuvre et à construire un plan d'action personnalisé. À l'issue du bilan, une synthèse est remise au bénéficiaire. Ce document est confidentiel et constitue le support de référence pour la mise en œuvre du projet.

PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le programme s'adapte au profil et au projet du bénéficiaire. Il s'appuie sur des outils et des activités progressives.

1. Analyse du parcours professionnel

- Identifier les expériences professionnelles et personnelles
- Décrire les missions réalisées
- Mettre en évidence les compétences mobilisées
- Repérer les compétences transférables

2. Analyse personnelle

- Identifier les motivations au travail
- Clarifier les valeurs professionnelles
- Analyser les intérêts et les préférences
- Mieux se connaître dans un contexte professionnel

3. Identification des compétences

- Identifier les compétences techniques
- Identifier les compétences comportementales
- Évaluer les points forts et les axes d'évolution
- Structurer un portefeuille de compétences

4. Exploration des pistes professionnelles

- Identifier des métiers ou secteurs adaptés
- Analyser les opportunités du marché
- Étudier les conditions d'accès aux métiers
- Réaliser des enquêtes métiers si nécessaire

5. Construction du projet professionnel

- Définir un projet professionnel cohérent
- Vérifier la faisabilité du projet
- Identifier les compétences à développer
- Identifier les solutions possibles (formation, VAE, évolution interne)

6. Élaboration du plan d'action

- Définir les étapes à mettre en œuvre
- Identifier les ressources à mobiliser
- Planifier les actions dans le temps
- Structurer une stratégie d'évolution

7. Accompagnement au changement

- Identifier les freins et les leviers
- Se préparer à la mise en œuvre du projet
- Mobiliser son environnement professionnel et personnel

8. Activités complémentaires

- Réalisation de tests et questionnaires
- Utilisation d'outils d'analyse (intérêts, personnalité, valeurs)
- Travail personnel guidé entre les séances

MODALITÉS

Modalités pédagogiques : Le bilan de compétences se déroule en accompagnement individuel. Le parcours est personnalisé selon le besoin du bénéficiaire. L'accompagnement repose sur des entretiens individuels. Des temps de travail personnel complètent les séances. Le planning est défini dès le début du parcours. Il s'adapte aux disponibilités du bénéficiaire et reste modulable. Le volume d'heures et le nombre de rendez-vous dépendent du forfait choisi.

Modalités de réalisation : Le bilan de compétences peut être réalisé selon trois modalités :

- Présentiel : Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de l'organisme : 3 boulevard de l'Europe, Mulhouse.
- Distanciel : Les entretiens sont réalisés à distance, en visioconférence.
- Hybride : Le parcours alterne des temps en présentiel et à distance. Le planning précise l'organisation des séances.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le bilan de compétences repose sur une évaluation progressive du parcours du bénéficiaire. Une évaluation intermédiaire est réalisée en cours de parcours afin d'analyser l'évolution du bénéficiaire et d'ajuster le contenu du bilan si nécessaire. Cette évaluation permet de vérifier l'avancement du projet et la cohérence des pistes identifiées.

Le suivi de la progression est également assuré à travers le livret de suivi, complété à chaque séance.

L'évaluation s'appuie sur :

- Une analyse initiale de la demande et des besoins
- Des échanges réguliers avec le consultant tout au long du parcours
- Des outils d'auto-évaluation des compétences et des motivations
- Une validation progressive du projet professionnel

Le bénéficiaire formalise les résultats de son bilan à travers un document de synthèse personnalisé et un plan d'action adapté à sa situation. Ce document est remis en fin de parcours. Il est confidentiel et appartient au bénéficiaire. Un entretien de suivi peut être proposé après le bilan, à 3 ou 6 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Le bilan de compétences s'appuie sur des méthodes variées, adaptées au profil et au projet du bénéficiaire.

L'accompagnement repose sur des entretiens individuels avec le consultant, complétés par l'utilisation d'outils d'analyse du parcours professionnel et personnel. Des supports permettent d'identifier les compétences, d'analyser les expériences et de structurer les réflexions. Des grilles d'auto-évaluation sont mobilisées afin d'aider le bénéficiaire à prendre du recul sur ses pratiques et à mieux identifier ses points forts ainsi que ses axes d'évolution. Des questionnaires sont également utilisés pour clarifier les motivations, les valeurs et les intérêts professionnels.

En fonction des besoins, des outils spécifiques peuvent être proposés afin d'approfondir la réflexion. Ils permettent notamment d'analyser les intérêts professionnels, de mieux se connaître dans un contexte professionnel et de faciliter la prise de décision. Certains outils s'appuient sur des approches reconnues, comme l'identification des intérêts professionnels ou la construction du projet à partir des aspirations et des compétences.

L'accompagnement peut également intégrer des supports d'analyse du parcours et de projection professionnelle, ainsi que des outils d'aide à la décision permettant de comparer différentes options. Ces outils sont sélectionnés et adaptés en fonction du profil du bénéficiaire et de l'évolution de son projet.

Des activités complémentaires peuvent être proposées afin de renforcer la réflexion engagée. Elles incluent des temps de travail personnel guidé entre les séances, des recherches sur les métiers et les secteurs d'activité, ainsi que des enquêtes professionnelles permettant de confronter le projet à la réalité du terrain.

Les méthodes sont ajustées tout au long du parcours afin de rester en cohérence avec l'évolution du projet et les besoins du bénéficiaire.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le bilan de compétences est réalisé par des consultants expérimentés. Ils maîtrisent les thématiques liées à l'évolution professionnelle, à l'accompagnement et à l'analyse des parcours.

L'accompagnement repose sur une approche individualisée, adaptée à chaque bénéficiaire. Les parcours sont construits en fonction des besoins identifiés lors de l'entretien préalable.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Nous proposons des formules adaptées aux besoins du bénéficiaire.

15 heures : à partir de 1 590 €

24 heures : à partir de 2 190 €

Le bilan de compétences peut être financé par différents dispositifs :

- OPCO (plan de développement ou alternance)
- Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- France Travail (AIF, AFC, aides régionales via KAIROS)
- Contrat de professionnalisation
- CPF : Montant mobilisable maximum : 1 600 €
- Financement personnel (paiement échelonné possible)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

SYNOPTENCE s'engage à favoriser l'accès au bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap.

Accueil et accompagnement : Un référent handicap est identifié au sein de l'organisme. Il est disponible pour étudier les besoins spécifiques du bénéficiaire. Un échange est réalisé en amont du parcours afin d'adapter l'accompagnement.

Adaptation du parcours : Des aménagements peuvent être proposés selon les besoins :

- Adaptation du rythme
- Ajustement des modalités (présentiel, distanciel)
- Mise à disposition de supports adaptés
- Accompagnement renforcé si nécessaire

Accessibilité des locaux : Les locaux situés au 3 boulevard de l'Europe à Mulhouse sont accessibles. Un ascenseur permet l'accès aux salles. Si nécessaire, des solutions adaptées peuvent être mises en place.

Partenariats : SYNOPTENCE peut s'appuyer sur des partenaires spécialisés. Cela permet d'adapter le parcours en fonction de la situation du bénéficiaire. Voir notre page sur l'accessibilité.